



Parlons peau,
parlons bien...

Samedi 19 septembre 2015
www.journeesantedelapeau.fr

Article 1

COMM Santé, dont le siège est situé 76 rue Marcel Sembat 33121 BEGLES Cedex, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 492.767.462 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat 19 septembre 2015, intitulé "Journée Santé de la Peau" pour le compte de son client la Société Française de Dermatologie.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de se présenter dans un des villages installés dans une des 8 villes où se déroule la manifestation (Bordeaux, Lyon, Paris, Nancy, Dijon, Clermont-Ferrand, Lille ou Rouen), de compléter et répondre correctement aux questions posées dans le quiz et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Les bulletins jeu sont distribués gratuitement sur les villages. Il n'y a aucune obligation d'achat.

Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort dans chaque village.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 19 septembre à 11 h et/ou 17h selon les villages. Les bulletins seront sélectionnés selon l'exactitude des réponses puis les bulletins corrects seront remis dans l'urne pour un tirage au sort.

Les lots gagnants seront différents selon les villes/villages. Ils peuvent aller d'un maillot de football signé de l'équipe (d'une valeur approximative de 20 euros) jusqu'à des tee-shirts siglés aux couleurs de la journée (d'une valeur approximative 2 euros) ou badges Journée Santé de la Peau (d'une valeur approximative de 1 euro).

Article 6

Les gagnants au jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, et pourront récupérer leur lot sur place le 19 septembre jusqu'à 17h30. La liste des gagnants sera disponible sur le site internet de la Journée Santé de la Peau www.journeesantedelapeau.fr.

Le règlement est déposé auprès de l'étude SELARL SAMAIN, RICARD et Associés, Huissiers de Justice associés, 31-33 rue Deparcieux, 75014 PARIS. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site.

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 8

COMM Santé se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9

Le règlement complet sera consultable sur le site internet : www.journeesantedelapeau.fr

Il est également disponible sur simple demande à : COMM Santé
76 rue Marcel Sembat
33121 BEGLES

Article 10

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : COMM Santé « Journée Santé de la Peau » 76 rue Marcel Sembat 33121 BEGLES. Aucune donnée personnelle ne sera vendue à un particulier ou à un professionnel pour être utilisée à des fins commerciales.

Article 11

COMM Santé ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 12

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.